

# Arrêté temporaire n°24-AT-0353 Portant réglementation du stationnement

#### PLACE CARDINAL GARRONE

Objet : Concert

Le Maire de la ville d'Aix-les-Bains,

Interdiction de stationnement

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

Le 7 juin 2024

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 417-10.

Vu l'article R.610-5 du Code Pénal,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

Vu l'arrêté n°66/2021 en date du 12/04/2021 donnant délégation de signature à l'adjoint au maire, monsieur Jean-Marc VIAL, chargé de la sécurité et de la tranquillité publique,

Considérant la demande de l'association Artémisia, sise 31 rue Louis Boch - 74000 Annecy, représentée par Monsieur Philippe Musy,

Considérant que l'organisation d'un concert rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 07/06/2024 PLACE CARDINAL GARRONE,

#### ARRETE

#### ARTICLE 1:

Le 07/06/2024 de 14h00 à 23h00, le stationnement des véhicules est interdit PLACE CARDINAL GARRONE sur 1 emplacement qui se situe face à l'entrée de l'église Notre Dame. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux organisateurs de l'événement.

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

## ARTICLE 2:

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les Services Techniques de la Ville.

## ARTICLE 3:

Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont la copie sera envoyée **au Directeur de Cabinet.** 

Police municipale 4 rue Jean Monard 73100 AIX-LES-BAINS Tél: 04.79.35.38.36 Mail: police@aixlesbains.fr

### ARTICLE 4:

### Destinataires:

- · Association Artémisia
- Monsieur le Commandant de Police

Arrêté N° 24-AT-0353 1/2

- Monsieur le Chef du centre de secours d'Aix-les-Bains
- M. le Directeur du Centre Hospitalier Métropole Savoie site d'Aix-les-Bains
- ONDEA Compagnie des transports du Lac du Bourget
- Le service voirie signalisation
- M le Chef de la Police Municipale

Aix-les-Bajns, le 06 juin 2024

Pour le maire

l'Adjoint au maire d'Aix-les-Bains

Jean-Marc VIAL